



Informations sur le myriophylle à épis

Description

Le myriophylle à épis est une plante aquatique submergée et enracinée au substrat. L'aire de répartition naturelle du myriophylle à épis comprend l'Europe, l'Asie et le nord de l'Afrique. Au Québec, c'est une plante aquatique exotique envahissante (PAEE). Le myriophylle à épis est présent dans plusieurs lacs des Laurentides (MELCCFP, s.d.).

L'apparence du myriophylle à épis rappelle celle de plusieurs autres espèces de plantes aquatiques. Le myriophylle à épis ne doit pas être confondu avec les espèces de myriophylles indigènes au Québec qui ne sont pas problématiques. Le nombre de paires de folioles composant chaque feuille est l'une des principales caractéristiques permettant de distinguer le myriophylle à épis (12 à 24 paires de folioles) des myriophylles indigènes (3 à 14 paires de folioles, généralement moins de 11). Sur la tige du myriophylle à épis, une distance de plus de 1 cm sépare les verticilles (les étages de feuilles) (MELCCFP, s.d.).



Myriophylle à épis
12 à 24 paires de folioles



Myriophylle indigène
3 à 14 paires de folioles



Problématique

Les compétiteurs naturels du myriophylle à épis sont absents des lacs du Québec. Lorsqu'un lac lui offre des conditions propices, il peut croître et s'étendre très rapidement, formant ainsi des herbiers très denses (CRE Laurentides, 2016).

La présence du myriophylle à épis peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité d'un lac, particulièrement sur les plantes aquatiques. Sa présence peut aussi représenter un obstacle pour les activités aquatiques. Les herbiers de myriophylle à épis peuvent notamment nuire à la baignade et à la navigation. Cette réduction de l'attrait du lac peut éventuellement faire baisser la valeur des propriétés riveraines (MELCCFP, s.d.).

Comment limiter la présence du myriophylle à épis



Le transport d'eau et de matière organique entre les lacs est un vecteur de propagation du myriophylle à épis au Québec. Lors de l'utilisation du même matériel (embarcations, matériel de pêche ou de plongée) dans différents lacs, plusieurs précautions s'imposent. Assurez-vous que tous les fragments de plantes sont retirés, videz l'eau de la cale, du vivier et du moteur loin du lac et examinez soigneusement la remorque et les équipements qui pourraient constituer des vecteurs d'introduction. Le [*Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes*](#)

et le dépliant [*Nettoyer pour ne pas propager*](#) du gouvernement du Québec détaillent les étapes à suivre pour le nettoyage des embarcations et du matériel utilisé dans les lacs (MFFP, 2018). Évitez aussi autant que possible de circuler dans des herbiers (MELCCFP, s.d.).

Est-il possible de se débarrasser du myriophylle à épis ?

Il n'est pas recommandé d'entreprendre soi-même des procédures d'éradication du myriophylle à épis dans un lac. En effet, de telles actions pourraient faire plus de mal que de bien étant donné que le myriophylle à épis peut se reproduire par fragmentation. Un seul morceau de plante peut donc suffire à établir un nouveau plant (CRE Laurentides, 2016). La prévention reste la meilleure option.

Le [Guide d'identification du myriophylle à épis](#) du Conseil régional de l'environnement des Laurentides présente l'information nécessaire pour identifier le myriophylle à épis et prévenir sa propagation.

Si vous croyez avoir repéré du myriophylle à épis dans votre lac, vous devez rapporter la situation à votre municipalité et à la direction régionale des Laurentides du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP, s.d.). Voir l'outil de détection et de signalisation des espèces exotiques envahissantes du MELCCFP, [Sentinelle](#), pour plus d'informations sur ces espèces, voir les endroits où elles ont été signalées et pour signaler la présence d'une de ces espèces.

Références

CRE Laurentides (2016). Le myriophylle à épis - Petit guide pour ne pas être envahi. En ligne [\[https://crelaurentides.org/wp-content/uploads/2021/10/CRE_Myriophylle_2018-Francais_web.pdf\]](https://crelaurentides.org/wp-content/uploads/2021/10/CRE_Myriophylle_2018-Francais_web.pdf) Consulté en mai 2023.

Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (2018). Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes. En ligne [\[https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/myriophylle-epi/index.htm\]](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/myriophylle-epi/index.htm) Consulté en mai 2023.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (s.d.). Myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*). En ligne [\[https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/myriophylle-epi/index.htm\]](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/myriophylle-epi/index.htm) Consulté en mai 2023.

Document produit par :

Daphné Gagnon-Fee

Agente de liaison

Programme de *Soutien technique des lacs*

Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides)